



MRC DE
CHARLEVOIX-EST

*Territoire
d'émotions*
4 saisons

Formulaire de demande d'aide financière

Fonds de vitalisation
(entreprises)

Formulaire mis à jour en octobre 2023

Formulaire de demande pour les entreprises – Programme de vitalisation

1. Renseignements sur le promoteur ou la promotrice			
Nom de l'organisme :			
Adresse :		Municipalité :	
Code postal :	Téléphone :		Autre :
Courriel :		Site Internet :	
Personne-ressource :			
Forme légale:			
<input type="checkbox"/> Entreprise individuelle		<input type="checkbox"/> Société par actions	
<input type="checkbox"/> Coopérative (à but lucratif)		<input type="checkbox"/> SENC	
<input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) :			
2. Renseignements généraux sur le projet			
<input type="checkbox"/> Prédémarrage		<input type="checkbox"/> Expansion	
<input type="checkbox"/> Démarrage		<input type="checkbox"/> Projet de relève	
<input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) :			
Description sommaire du projet :			

Les axes de vitalisation priorités par le comité de vitalisation et détaillés dans le cadre de vitalisation sont les suivants :

- 1) Développement et bonification des services de proximité;
- 2) Amélioration du milieu de vie dans le but de promouvoir l'attraction et la rétention de la population;
- 3) Maximisation du potentiel économique de la région.

L'aide financière peut être accordée aux projets qui répondent au minimum à un de ces axes de vitalisation. Identifiez à quel(s) axe(s) ce projet répond et expliquez pourquoi.

3. Le projet

**Quelles sont les expériences et l'expertise de l'équipe en place qui permettront la réalisation du projet?
Donnez des exemples de réalisations au besoin.**

--

Étapes et échéancier de réalisation

<i>Étapes</i>	<i>Échéancier</i>
Fin du projet	

Quels sont les principaux partenaires financiers et fournisseurs impliqués dans la réalisation du projet?

--

Quelles sont les retombées économiques et sociales du projet?

--

Chiffre d'affaires de l'entreprise		Avant le projet			Projeté		
		Permanent			Temporaire ¹		
Emplois		Annuel	Saisonnier	Temps partiel	Annuel	Saisonnier	Temps partiel
Nombre d'emplois	Créés ² :						
	Maintenus ³ :						

¹ Temporaire : nombre d'emplois créés par l'entreprise exclusivement pendant la durée du projet

² Créés : nombre d'emplois créés grâce au projet, excluant ceux maintenus

³ Maintenus : nombre d'emplois avant la réalisation du projet

Commentez les grilles d'autoévaluation du développement durable complétées pour le dépôt de cette demande (ex. : points forts, éléments à améliorer, pistes d'actions, objectifs, etc.).

**Si vous n'avez pas procédé à l'autoévaluation, veuillez indiquer en quoi ce projet s'insère dans une démarche de développement durable et d'atténuation des impacts environnementaux.*

4. Renseignements financiers

Ventilation des coûts	
Dépenses	Coûts
Coût total	

Coût du projet :

Financement du projet - Sources de financement		
	Montants	Confirmé
Fonds de vitalisation		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir
TOTAL		

5. Dépôt d'une demande

Nous vous recommandons de vérifier l'admissibilité du projet auprès d'un(e) agent(e) avant de soumettre la demande à la MRC de Charlevoix-Est :

Mission développement Charlevoix
172, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1G1
418 439-3947, option 3
infofinancement@mrccharlevoixest.ca

6

Documents à remettre

Toute demande doit être obligatoirement constituée des documents suivants :

<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli (signature obligatoire).
<input type="checkbox"/>	Autorisation du requérant.
<input type="checkbox"/>	Plan d'affaires (à valider avec votre agent(e)).
<input type="checkbox"/>	Il est entendu qu'en vertu de l'article 152.1 de la Charte de la langue française, la MRC ne peut conclure un contrat et/ou octroyer une aide financière à une entreprise employant 50 personnes ou plus lorsque cette entreprise ne possède pas d'attestation d'inscription, n'a pas fourni, dans le délai prescrit, l'analyse de sa situation linguistique, ne possède pas d'attestation d'application de programme ni de certificat de francisation ou si son nom figure sur la liste prévue à l'article 152 de la Charte. Si applicable, remettre une preuve justificative de la situation linguistique de votre entreprise fournie par l'Office québécois de la langue française. Nombre d'employé(e)s : _____
<input type="checkbox"/>	Tout autre document pouvant faciliter l'étude de la demande tel que les états financiers, les projections financières, lettre d'appui, lettres patentes, confirmation de partenariat, étude d'accompagnement, plan de visibilité, résolution, soumission, plan, croquis, autorisation ou permis, etc.

6. Signature du requérant ou de la requérante

Il est essentiel de remplir cette section et de signer le formulaire de demande d'aide financière. Les formulaires non signés ne sont pas recevables et entraîneront le refus de la demande de financement.

Nom du ou de la signataire

J'atteste que les renseignements fournis dans cette demande d'aide financière ainsi que dans les documents ci-joints sont exacts et véridiques.

Signature

Date

Les renseignements transmis ne seront utilisés qu'aux seules fins de l'analyse de la demande. Les personnes qui y auront accès auront adhéré à des règles appropriées en matière d'intégrité, d'impartialité, de confidentialité et d'annonce des projets.

7

7. Rappel du processus de sélection

Entreprises admissibles

Toute entreprise légalement constituée, à l'exception des entreprises privées du secteur financier, faisant affaire sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est dont le siège social est au Québec et est inscrite au Registre des entreprises du Québec. En ce sens, toute forme juridique est admissible. Pour les détails complets concernant l'admissibilité des entreprises, consultez la politique du Fonds de vitalisation.

Entreprises non admissibles

Dans tous les cas, les investissements du *Fonds de vitalisation* ne peuvent être faits dans des entreprises dont les produits ou services contreviennent à la paix, au bien-être, à la liberté ou à la santé des travailleurs et des travailleuses ou de la population en général ou dont la probité est mise en doute.

Critères d'analyse

Le comité de vitalisation procède à l'analyse des dossiers.

Lors de l'analyse de chaque demande, le comité de vitalisation aura à considérer **l'impact sur la vitalité socio-économique** du projet. Celui-ci devra être **significatif en termes d'investissement, d'effet de levier, de création ou de maintien d'emplois et de pérennité de l'entreprise**.

Le comité de vitalisation évaluera la mise de fonds, l'expérience du promoteur ou de la promotrice, le secteur d'activité, le type de projet, la création et le maintien d'emplois, l'impact sur la vitalité économique, l'impact environnemental du projet et les différentes sources de financement.